

## les MOULINS à NEF

d'après le site :

[http://www.cg47.org/webcg47/Site\\_Moulin/ETATMOULIN/MOULINNEF.H](http://www.cg47.org/webcg47/Site_Moulin/ETATMOULIN/MOULINNEF.H)  
TM



Gravure du XIXème siècle représentant une vue perspective de la ville d'Agen et du faubourg du Passage en 1648, conservée aux Archives départementales (Fi 12)



## Les MOULINS à NEF

Si tous les moulins à eau du département ont un pied sur terre, il en est quelques-uns à se distinguer : ce sont les moulins à nef sur la Garonne

Ces moulins à nef étaient des sortes de bateaux massifs, fortement charpentés, surmontés d'une haute cabine et dotés de larges roues à aubes calées sur un axe qui, au travers d'un système d'engrenage, entraînait une meule.

Les bateaux à nef pouvaient être monocoques, équipés de roues à aubes de chaque côté, ou bien à coques séparées, la roue à aubes étant dans ce cas située entre les deux coques. Une gravure du XIXème siècle représentant une vue perspective de la ville d'Agen et du faubourg du Passage en 1648 montre trois moulins à nef amarrés au Gravier, composés de bateaux analogues aux gabares circulant autrefois sur la Garonne.

Ce type de moulin peut s'avérer un terrible engin de guerre : en décembre 1569, Blaise de Montluc, voulant détruire le pont de bateaux installé à Port-Sainte-Marie par Coligny, fait détacher le moulin à nef d'Herman de Sevin, Président du Présidial d'Agen. Par la suite, la présence des moulins à nef a engendré d'autres conflits.

Les moulins sont ancrés dans la passe ou " gaulle ", souvent étroite, bénéficiant ainsi d'un plus fort courant. Ils sont amarrés à des ancrs jetées dans le lit du fleuve et à la rive par de solides chaînes. Leur situation, en période de basses eaux, gêne les bateliers qui descendent le fleuve en empruntant les passes.

L'Intendance de Bordeaux désignait leur emplacement et réglementait leurs activités ; c'est ainsi qu'elle signalait en 1783 : "sur les 22 bateaux à nef, 8 ont un emplacement désigné, 10 font un obstacle à la circulation et 4 ne gênent pas la circulation".

Les conflits et les accidents sont fréquents et de nombreux exemples confirment les nuisances dues à ces ouvrages sur la Garonne. Le 14 Floréal An XI, un radeau de Merrains venant de Toulouse heurte la chaîne d'un moulin de Bourdelles, se glisse dessous et le casse ; le moulin part à la dérive. Le 7 Germinal An XII, c'est un bateau de La Magistère qui, descendant à la rame, touche terre de l'avant par suite d'une fausse manœuvre du gouvernail, heurte un moulin et coule. Au début du XIXème siècle, la majorité des naufrages sur la Garonne était due aux moulins à nef.

Le 27 octobre 1837, le Directeur général des Ponts et Chaussées prononce la suppression de tous les moulins flottants existants sur la Garonne : "que soient démolis tous les moulins à nef établis sur la Garonne dans le département, dans l'intérêt de la navigation".

En 1840, les 6 derniers moulins à nef de Lot-et-Garonne sont détruits.